



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Septième session**

Genève, 24 et 25 septembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la septième session**Qui s'ouvrira à Genève le jeudi 24 septembre 2020, à 10 heures^{1,2}**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Comprendre l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources aux projets, portefeuilles et investissements dans le domaine des énergies renouvelables.
4. Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments – le rôle des énergies renouvelables dans les bâtiments à haute performance énergétique.
5. Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant la pandémie de COVID-19.
6. Atteindre la neutralité carbone pour promouvoir l'énergie durable.
7. Une décarbonisation qui exploite les synergies entre les énergies renouvelables (électricité et gaz) tout en utilisant les infrastructures gazières comme épine dorsale d'un système de fourniture d'énergie à faible émission de carbone.

¹ La session sera étroitement coordonnée avec la septième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, les 22 et 23 septembre 2020, et bénéficiera de la collaboration active du Groupe d'experts de la gestion des ressources et du Groupe d'experts du gaz.

² Les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://www.unece.org/index.php?id=54639>) ou par courriel (renewable.energy@un.org), au moins deux semaines avant le début de la session. Ils sont priés de se présenter, au moins 45 minutes avant le début de la réunion, à l'entrée située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, pour obtenir un badge d'identification. Le service d'inscription au portail de Pregny est ouvert tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures. Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 75976 ou 74140).



8. Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour la période 2020-2021.
9. Questions diverses.
10. Dates de la prochaine session.
11. Adoption des conclusions et recommandations.
12. Adoption du rapport et clôture de la session

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2020/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Élection du Bureau

Le Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable se compose des membres suivants : M. Nazir Ramazanov (Azerbaïdjan), Président, M. Adrian Bylyku (Albanie), M. Andrei Miniankou (Biélorus), M. Admir Softić (Bosnie-Herzégovine), M^{me} Margalita Arabidze (Géorgie), M. Tibor Fischer (Allemagne), M. Felice Cappelluti (Italie), M^{me} Ainur Sospanova (Kazakhstan), M. Georgy Ermolenko (Fédération de Russie), M. Miloš Banjac (Serbie), M. Kostiantyn Gura (Ukraine), M. Paolo Frankl (AIE), M. Gurbuz Gonul (IRENA), M^{me} Rana Adib (REN21) et M^{me} Michela Morese (FAO), Vice-Présidents.

À sa cinquième session, en 2018, le Groupe d'experts a élu à sa présidence le représentant de l'Azerbaïdjan et à son bureau les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, du Biélorus, de la Géorgie, de l'Italie, du Kazakhstan et de l'Ukraine. Il a également invité les représentants de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), du Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à participer au Bureau pendant deux ans. À sa sixième session, en 2019, le Groupe d'experts a élu les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Russie et de la Serbie Vice-Présidents pour deux ans.

Le Groupe d'experts sera invité à élire les membres du Bureau en fonction des candidatures présentées. M. Ramazanov termine son mandat de Président et souhaite continuer à faire partie du Bureau en tant que Vice-Président. L'Ukraine a proposé la candidature de M. Kostiantyn Gura au poste de Président.

3. Comprendre l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources aux projets, portefeuilles et investissements dans le domaine des énergies renouvelables

Cette séance sera dirigée par le Groupe d'experts de la gestion des ressources de la CEE.

Conformément à son plan de travail pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/9), le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, en coopération avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources, s'attachera à promouvoir l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) aux sources d'énergie renouvelables. La CCNU est appliquée au niveau des projets et peut être utilisée pour suivre les portefeuilles et partager des informations sur les investissements dans le secteur de l'énergie. Il est important de noter que chaque projet est classé en fonction de sa viabilité

socioéconomique, de sa faisabilité technique et du degré de confiance dans l'estimation des ressources.

La CCNU est désormais applicable aux ressources bioénergétiques et géothermiques ainsi qu'aux énergies solaire et éolienne. Les travaux visant à appliquer la CCNU aux sources d'énergie hydraulique et marine progressent. Pendant la séance, on fera le point sur : a) les dernières avancées réalisées dans l'élaboration de la CCNU qui est universellement applicable en ce qui concerne l'énergie ; b) les nouvelles applications de la CCNU pour les gouvernements, les investisseurs et l'industrie ; c) les difficultés d'application de la CCNU et la manière dont elles peuvent être surmontées. Des études de cas seront présentées, qui mettent en évidence les avantages de la classification des sources d'énergie renouvelables pour les gouvernements, les régulateurs, les banques, les investisseurs, les concepteurs de projets, les services publics et les entreprises du secteur de l'énergie.

Les participants seront invités à considérer de quelle manière les deux groupes d'experts pourraient resserrer leur coopération pour mener à bien cette importante initiative, renforcer les activités de sensibilisation à son sujet et promouvoir son adoption au niveau mondial, et à faire des recommandations.

4. Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments – le rôle des énergies renouvelables dans les bâtiments à haute performance énergétique

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2020/4 – Mise à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

ECE/ENERGY/121 – Promoting Energy Efficiency Standards and Technologies to Enhance Energy Efficiency in Buildings (Promouvoir les normes et les technologies relatives à l'efficacité énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments) (ECE Energy Series n° 60 – en anglais seulement).

Cette séance, qui est organisée en coopération avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, portera sur le rôle des énergies renouvelables dans les bâtiments à haute performance énergétique.

À titre de rappel, l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments a élaboré les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (les « orientations-cadres », ECE/ENERGY/GE.6/2017/4). En 2017, les comités dont elle relève (le Comité de l'énergie durable et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire (anciennement Comité du logement et de l'aménagement du territoire) ont approuvé les orientations-cadres. Pour déployer les orientations-cadres, la CEE a lancé l'initiative sur les bâtiments à haut rendement énergétique afin d'accélérer la transformation du parc immobilier dans le monde. Le plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8) prévoyait un examen et, au besoin, une mise à jour des orientations-cadres. Le projet de mise à jour des orientations-cadres est présenté dans le document publié sous la cote ECE/ENERGY/GE.6/2020/4. Les représentants sont invités à examiner et, s'ils le souhaitent, à approuver les orientations-cadres actualisées.

Au cours de la période 2017-2019, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et son Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments ont réalisé plusieurs projets qui ont été financés par les Gouvernements du Danemark et de la Fédération de Russie et par l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN).

Les représentants seront également invités à examiner les activités et les travaux de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et à lui faire des recommandations sur la manière de mener à bien les tâches qui lui ont été

confiées et qui figurent dans son mandat pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8, annexe). Le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable est invité, en particulier, à examiner quelle action concrète il pourrait entreprendre pour renforcer la sensibilisation au rôle des énergies renouvelables dans les bâtiments à haute performance énergétique.

5. Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant la pandémie de COVID-19

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2020/INF.3 – Guidelines and best practices for micro-, small and medium enterprises in delivering energy efficient products and in providing renewable energy equipment (Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables).

La séance sera organisée en coopération avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

Le rôle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables peut devenir déterminant dans la période de relèvement qui suivra la pandémie de COVID-19, dès lors que les mesures d'incitation nécessaires sont mises en place. Cela peut être l'un des moyens de relancer ces entreprises ou même d'en créer de nouvelles à un moment défavorable à l'emploi.

La CEE a récemment réalisé une étude sur cette question, dans le cadre d'un projet du Compte des Nations Unies pour le développement intitulé « Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie de COVID-19 » ; cette étude est composée de plusieurs volets : une analyse de la situation à laquelle ces entreprises doivent faire face après la crise de la COVID-19 ; les meilleures pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui montrent comment elles peuvent réagir ; les mesures qu'elles peuvent prendre pour fournir des produits à haute performance énergétique et des équipements utilisant des énergies renouvelables, qui les aideraient à rétablir un climat d'optimisme ; des recommandations sur la création d'un environnement favorable à ces entreprises qui facilite une reprise économique axée sur les objectifs de développement durable. L'étude a également servi de base à un cours de formation en ligne.

Les participants seront invités à débattre des résultats de cette étude, en prenant note des meilleures pratiques qui ont été recensées dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et qui peuvent être utiles au relèvement des microentreprises et des petites et moyenne entreprises après la pandémie de COVID-19, et à examiner les lignes directrices et les recommandations qui y sont énoncées.

6. Atteindre la neutralité carbone pour promouvoir l'énergie durable

Document(s) : Projet extrabudgétaire sur le thème « Enhancing understanding of the implications and opportunities of moving to carbon neutrality in the UNECE region across the power and energy intensive industries by 2050 » (Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici

à 2050), qui a été approuvé par le Comité exécutif de la CEE à sa 109^e réunion, le 17 février 2020³.

La séance sera composée de deux ateliers d'une demi-journée, animés par l'Équipe spéciale de la neutralité carbone, qui relève du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité.

Conformément à son plan de travail pour 2020-2021, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable examinera les possibilités qui existent d'instaurer des énergies renouvelables plus durables et plus respectueuses de l'environnement grâce aux synergies intersectorielles, ce, en coopération d'autres sous-programmes de la CEE qui mènent des activités dans ce domaine.

Le Groupe d'experts sera invité à examiner comment il peut contribuer au mieux au projet de la CEE « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (Projet de neutralité carbone) et en tirer profit. L'objectif de cette séance est de définir le cadre de la neutralité carbone pour la région de la CEE.

7. Une décarbonisation qui exploite les synergies entre les énergies renouvelables (électricité et gaz) tout en utilisant les infrastructures gazières comme épine dorsale d'un système de fourniture d'énergie à faible émission de carbone

La séance sera organisé en coopération avec le Groupe d'experts du gaz.

À sa vingt-huitième session, le Comité de l'énergie durable a réaffirmé que les gaz renouvelables et décarbonés (par exemple le biogaz et l'hydrogène) continueront à servir de vecteurs énergétiques dans un avenir prévisible. Dans cette optique, il a demandé au Groupe d'experts de l'énergie renouvelable de mettre en place, en collaboration avec le Groupe d'experts du gaz, des mesures propres à accélérer l'adoption des énergies renouvelables par l'utilisation des infrastructures gazières comme épine dorsale d'un système énergétique à faible émission de carbone.

Le Groupe d'experts examinera la question de savoir comment les synergies entre l'électricité renouvelable et les gaz décarbonisés peuvent réduire le coût de la transition vers la neutralité carbone. Les représentants recevront des informations sur le faisceau d'interdépendances entre électricité et gaz et sur les derniers faits nouveaux dans la transition vers la future économie de l'hydrogène.

8. Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2020-2021

Document(s) : ECE/ENERGY/2019/9 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour la période 2020-2021.

Une mise à jour sera faite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021.

Au titre du point « Échange de données d'expérience, de bonnes pratiques et dialogues multipartites concernant les moyens de développer l'utilisation des énergies renouvelables », le Groupe d'experts est chargé d'étudier les lacunes à combler pour que les pays de la CEE atteignent les cibles fixées, et d'examiner les possibilités d'action propres à assurer, à l'avenir, un approvisionnement en énergie durable, avec l'appui du projet phare sur les « Moyens de promouvoir l'énergie durable » qui est supervisé par le Comité de l'énergie durable.

³ Le document (en anglais seulement) peut être consulté sur le site Web de la réunion sous la rubrique « Informal Segment 2020/7 » <https://www.unece.org/info/about-unece/executive-committee-excom/meetings/2020/109th-excom-meeting.html>.

Une présentation aura lieu de la publication de la CEE intitulée « Towards sustainable renewable energy investment and deployment: Trade-offs and opportunities with water resources and the environment » (« Pour un financement et un déploiement durables des énergies renouvelables : arbitrages et synergies concernant les ressources en eau et l'environnement » (ECE/ENERGY/127, ECE Energy Series n° 63 – en anglais seulement), y compris les projets pour sa diffusion, sera présentée. La publication a été élaborée conjointement par le Groupe d'experts et la Convention sur l'eau de la CEE. Deux séances de lancement sont organisées : une, le 22 octobre 2020, pendant la réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes – Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux – et une, le 26 novembre 2020, à l'occasion de la vingt-neuvième session du Comité de l'énergie durable.

Au titre du point de travail « Suivi des progrès de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables », un projet intitulé « Coopération énergétique transfrontière par l'introduction de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire dans les systèmes de production d'électricité des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), dans l'optique de la réalisation de l'objectif de développement durable 7 » est en cours d'exécution. Le Groupe d'experts sera informé de l'état d'avancement du projet, et certaines constatations préliminaires du projet lui seront communiquées.

9. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point.

10. Dates de la prochaine session

La huitième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève les 5 et 6 octobre 2021.

11. Adoption des conclusions et recommandations.

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations convenues. Le Groupe d'experts sera ensuite invité à adopter les conclusions et recommandations.

Les projets de conclusions et de recommandations seront si possible communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

12. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.
